CONVENTION NATIONALE.

COMPTE RENDU

PAR

S. P. LEJEUNE,

Des dépenses qu'il a faites pendant sa mission dans les départemens de la Vienne & de l'Indre.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE,
Par décret du 21 nivôse.

J'AI été nommé, par décret du 9 mars (vieux ſtyle), commiſſaire pour faire exécuter la loi ſur le recrutement des 300,000 hommes.

Cette miſſion m'étoit commune avec mon collègue

Piorry ; nous partîmes ensemble pour nous rendre dans le département de la Vienne.

Arrivés à Poitiers, nous nous livrâmes à nos travaux ; & par des mesures aussi justes que sages, nous empêchâmes la guerre civile de la Vendée, qui avoit déjà éclaté, de se propager dans le département qui nous étoit confié. Malgré les manœuvres employées dans tous les départemens, pour faire échouer le recrutement, nous parvînmes à l'effectuer sans beaucoup de résistance ; cependant, comme les troubles de la Vendée augmentoient d'une manière effrayante, nous fûmes obligés, mon collègue & moi, de nous séparer.

Je partis pour le département de l'Indre, afin d'y accélérer le recrutement.

Je remis alors à mon collègue la somme de 3000 liv. sur celle de 6000 liv. que j'avois reçue de la trésorerie nationale, & dont j'avois donné quittance.

Pendant un séjour de deux mois & demi, pour le loyer & la réparation de la voiture, frais de poste, frais de bureau, de commis & d'impression, dépenses dans les auberges, secours particuliers donnés pour encourager la réquisition, je dépensé au total 3200 liv.

Je déclare n'avoir imposé aucune taxe révolutionnaire, n'avoir reçu aucune offrande civique; je n'ai donné aucune réquisition pour mon service particulier ; il ne m'a été fourni aucune voiture par le gouvernement ni par les autorités constituées.

Paris, le 23 pluviôse, troisième année de la République une & indivisible.

Signé, S. P. LEJEUNE, représentant du peuple.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviôse, l'an III.